



LES TARIFS 2020 – 2021

Résolution n°7 – Cotisations

Adhésions ouvrant droit à un reçu fiscal (Groupes en France et à l'étranger) :

Quotient familial des impôts (Plancher / Plafond)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
	de 0 à 9600	de 9601 à 16800	de 16801 à 26400	+ de 26400
Adhésion 1er et 2ème jeune ad- hérent d'une même famille	23,00 €	58,00 €	104,00 €	139,00 €
Adhésion à partir du 3ème jeune adhérent	23,00 €		58,00 €	104,00 €
Adhésion Compagnon 3ème temps	23,00 €			
Adhésion responsable et membre associé : 23€ ou au choix	23,00 €	58,00 €	104,00 €	139,00 €

En complément de l'adhésion à l'association, les groupes peuvent demander à l'adhérent une participation aux activités de l'année. Les modalités financières sont définies par les groupes, en fonction du programme et de leurs réalités. Les familles pourront bénéficier d'aides de la CAF en fonction des conventions en vigueur et de la modulation de la participation à ces activités ([voir fiche action modulation](#)).

Adhésions n'ouvrant pas droit à un reçu fiscal :

Groupe étranger en France (Responsable & Jeune)	10,00 €
Outre-Mer (Responsable et jeune)	10,00 €

Activités Scoutes de Proximité (ASP) :

Les groupes peuvent également organiser des activités de découverte, qui sont des animations de rue auxquelles peuvent se joindre spontanément des enfants ou des invités. Lors de cet ASP, il convient d'établir une liste des enfants présents et non-adhérents (Nom, Prénom et Date de naissance), à envoyer à assurance@sgdf.fr. Le coût de ces activités est pris en charge par les SGDF.

A l'issue d'une ou plusieurs activités de découvertes, l'enfant qui souhaite participer à une activité de l'unité de sa tranche d'âge sera enregistré dans l'Intranet comme « invité » (pour 2 mois maximum) puis comme adhérent s'il souhaite poursuivre l'aventure.

Pour plus d'infos, voir sur Doc en Stock le livret « [Activité Scoute de Proximité](#) ».

Résolution n°7 – Cotisations parents farfadets

L'assemblée générale décide que l'adhésion farfadet implique l'adhésion des parents ou des représentants légaux. C'est une adhésion administrative qui est obligatoire, elle n'est pas payante. Lors du choix du tarif, vous n'avez qu'une seule possibilité : **Tarif Adhésion Automatique : 0€.**

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs